CONDITIONS GENERALES – SUMMER SCHOOL
EUR ELMI - Alliance Française Nice Côte d'Azur 2026

INSCRIPTIONS

- Vous devez avoir **18 ans révolus.** Pas d'inscription possible pour les personnes de moins de 18 ans.
- Vérifiez, avant de vous inscrire, que rien ne s'oppose à votre participation à nos cours (**défaut de visa ou de carte de séjour**). Ni l'EUR ELMI, ni l'Alliance Française Nice Côte d'Azur, ne saurait être tenu pour responsable de la non-délivrance de ces documents. Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne vous êtes dispensé de visa.
- Pour les universités partenaires de l'EUR ELMI, il est conseillé que chaque groupe d'étudiant soit accompagné par un référent (**1 référent pour 10 étudiants**).
- Le formulaire de demande d'inscription doit être complété ***avant le 3 mai, 2026***. L'inscription à notre summer school implique l'acceptation des modalités d'organisation de la summer school et des présentes conditions générales d'inscription. En cas de litige, seuls les tribunaux de Nice seront compétents.
- L'étudiant devra se présenter le premier jour muni ***d'une photo d'identité*** et ***d'une pièce d'identité*** (carte d'identité, carte de séjour ou passeport avec un visa couvrant la durée de la summer school).

PAIEMENT

- La totalité de la somme indiquée sur la facture de l'EUR ELMI doit être payée à l'Université Côte d'Azur, par virement, ***avant le 1er juin 2026***. **Dans le cas contraire, la réservation sera annulée. ATTENTION : Les frais de virement sont à la charge de l'étudiant !**
- Pour bénéficier du tarif Early Bird, la preuve de paiement doit être envoyée ***avant le 31 janvier 2026***.
- Tout étudiant ayant obtenu un visa d'entrée sur le territoire français doit obligatoirement se présenter à la summer school. En cas de refus de visa, le remboursement des frais ne pourra être effectué.
- Toute summer school commencée est due par le participant pour la durée prévue lors de l'inscription. Les périodes de vacances légales (jours fériés) ne donnent pas lieu à des réductions.

Hébergement

- Un contrôle régulier des chambres sera mis en place. En cas de dégradations, les coûts de réparation vous seront facturés.
- Les frais d'inscription couvrent l'hébergement du 4 juillet au 28 juillet 2026.
- Toute nuit supplémentaire lors d'une arrivée anticipée (nuit 3 au 4 juillet 2026) et/ou départ différé (nuit du 28 au 29 et/ou du 29 au 30 juillet 2026) fera l'objet d'une facturation supplémentaire à raison de 100€/nuit et par personne.
- Un logement sera attribué par inscrit. Il ne sera pas possible de changer de logement au cours du séjour.
- La résidence peut être différente de celle indiquée sur les invitations et attestions d'inscription.

TRANSFERT

- Les transferts seront assurés **seulement** sur les trajets suivants : Aéroport de Nice Côte d'Azur – Résidence universitaire - Aéroport de Nice Côte d'Azur. Pour une meilleure organisation du transfert de l'aéroport vers la résidence et de la résidence vers l'aéroport (qui sera assuré par van, minibus ou bus), ***les participants doivent venir groupés et dans la mesure du possible dans le créneau entre 10h00 du matin et 18h00 l'après-midi***. En cas d'arrivée hors de ces créneaux, un supplément pourra être facturé.

ANNULATION/REMBOURSEMENT (inscription – hébergement)

- **Demande de remboursement** : Tout désistement de votre part ne donnera lieu à aucun remboursement. Toute inscription payée ne pourra pas être remboursée pour quelque raison que ce soit. Une fois la summer school commencée, et en cas d'absence à une ou plusieurs conférences ou activités, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelle que raison que ce soit. Aucun remboursement ne sera effectué. Tout séjour commencé est dû. Toute réservation est due. Tout changement d'hébergement sera à la charge du participant.

ASSURANCE

- Il est fortement conseillé à chaque participant de veiller à prendre une assurance contre les risques de maladie, accident et responsabilité civile, et également de prévoir une assurance rapatriement. Ces assurances sont à la charge de l'étudiant.
- **EUR ELMI et l'Alliance Française Nice Côte d'Azur, comme les résidences universitaires, ne sauraient être tenu responsable en cas de perte ou vol d'objets de valeur, d'argent ou de papiers d'identité – que cela ait lieu à l'extérieur ou dans les locaux de l'EUR ELMI et de la résidence universitaire**. Il appartient à chaque participant de prendre les mesures de précautions nécessaires !

ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

- Le participant est tenu de suivre les cours de la summer school avec assiduité. Une attestation de participation sera délivrée en fin de formation contenant les 5 ECTS attribués par le programme.

EXCLUSION

- En cas de manquement par le participant au règlement intérieur de la résidence universitaire, et / ou de l'EUR ELMI et/ou l'Alliance Française Nice Côte d'Azur, la direction de l'EUR ELMI se réserve le droit d'interrompre la formation du participant fautif. Son exclusion ne fera en aucun cas l'objet d'un remboursement.

☐ **Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions, du paiement, d'hébergement et de l'annulation et déclare les accepter.**

Date …… /……/…….. **Signature**